

# CONSEIL DE COMMUNAUTE du 19 décembre 2003

## PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003

La séance est ouverte

Le 19 décembre de l'année deux mille trois à 20 heures  
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	jusqu'à 20 h 20		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	jusqu'à 20 h 40	M. CONSTANT à/c 20 h 40	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 10 octobre 2003 est adopté à l'unanimité

# ***Compte-rendu synthétique des décisions***

**Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
le 19 décembre 2003**

<b>N° d'ordre</b>	<b>OBJET</b>	<b>VOTE</b>
2003/57	Décision modificative n° 02/2003	Adopté à l'unanimité
2003/58	Décision modificative n° 03/2003	Adopté à l'unanimité
2003/59	Indemnité de conseil au Comptable du Trésor	Adopté à l'unanimité
2003/60	Modification des membres du Conseil communautaire et de la composition des commissions	Adopté à l'unanimité
2003/61	Adhésion au dispositif de titres restaurant	Adopté à l'unanimité
2003/62	Adhésion au Comité National d'Action Sociale	Adopté à l'unanimité
2003/63	Adhésion à la démarche de constitution d'un Pays des Graves et des Landes de Cernès	Adopté par 33 voix pour et 5 abstentions (Messieurs Dufranc, Dupart, Théron, Mesdames Billy, May)
2003/64	Convention de partenariat avec le Conseil Général de la Gironde concernant le transfert du Site Montesquieu	Adopté par 33 voix pour et 5 abstentions (Messieurs Dufranc, Dupart, Théron, Mesdames Billy, May)
2003/65	Participation au projet Ampelopolis	Adopté par 36 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Gouverneur & Benesse)
2003/66	Adhésion à l'association Gironde Initiatives	Adopté à l'unanimité
2003/67	Adhésion au B.R.A., Agence de développement économique de Bordeaux Gironde	Adopté à l'unanimité
2003/68	Subventions aux associations	Adopté à l'unanimité
2003/69	Commission d'Appel d'Offres - collecte et traitement des déchets verts et des déchets encombrants	Adopté à l'unanimité
2003/70	Contrat programme durée avec Eco Emballages - avenant n° 2 - signature - autorisation	Adopté à l'unanimité
2003/71	Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets - principes	Adopté à l'unanimité

# **Compte-rendu analytique**

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur MAYEUX souhaite modifier l'ordre de passage des délibérations, afin de pouvoir présenter la délibération relative à l'octroi de subventions aux associations avant son départ.

## **2003/68 - Subventions aux associations**

**Rapporteur : Monsieur Yves MAYEUX**

Deux subventions sont proposées au Conseil :

- CLIS Ecole Jean Cazauvielh

La CLIS sollicite une subvention en vue de l'organisation d'un séjour du 17 au 19/05 pour 11 enfants.

Le coût est de 641,10 €. Demande de subvention 500 €.

La différence serait payée par les parents.

- M.J.C. Aruan.

La MJC a sollicité une subvention pour l'organisation de la « Fête nationale de la randonnée » qui s'est déroulé le 15/06/03. 500 randonneurs ont traversé Beautiran, Ayguemorte les Graves, Isle Sait Georges, Castres Gironde et St Selve.

Demande de subvention 300 €. Considérant le caractère exceptionnel et l'intérêt communautaire de la manifestation la commission a donné un avis favorable.

Monsieur Gouverneur souhaite savoir combien de dossiers ont été étudiés par la Commission.

Monsieur MAYEUX l'informe que sur 32 dossiers présentés 18 ont été acceptés.

**Adopté à l'unanimité**

## **2003/57 - Décision modificative n° 02/2003**

**Rapporteur : Daniel CONSTANT**

En préalable, Monsieur le Président présente Monsieur DELMONT, Trésorier de Castres Gironde.

Monsieur CONSTANT propose quelques rappels sur le budget 2003, retravaillé par commission.

En effet, pour 2004, la présentation du budget se fera par commission, chaque Vice Président disposera d'un budget.

En section fonctionnement, les dépenses s'équilibrent avec les recettes.

Monsieur CONSTANT présente les différentes composantes de ce budget :

- Administration générale : personnel administratif, indemnités du Président et du Vice Président. En recettes, principalement la DGF (qui a été supérieure aux prévisions) et la TP.
- Développement économique : regroupe les trois commissions dédiées au développement économique.
- Ordures ménagères : charges à caractère général telles que collecte, déchetteries, UCTOM. Les prévisions semblent respectées, ce qui prouve que le calcul de la TEOM s'avère correct. En investissement, quelques virements de crédits sont réalisés du chapitre C/21 au chapitre C/23.
- Espace communautaire : les crédits ont été peu consommés.
- Tourisme : les prévisions ont été dépassées, notamment en raison de l'aide apportée au SIGM pour devenir un Office de Tourisme 2 \*\*. En investissement, achat de chalets pour installer les *points i*.
- Social : les prévisions sont respectées. Les recettes sont longues à percevoir (notamment le FSE).
- Equipements scolaires, sportifs, socio-culturels : les prévisions sont respectées, particulièrement en matière de subventions aux associations. Au niveau de l'investissement, achat de tentes.

Monsieur DELMONT rappelle que le budget 2003 a été voté par nature. Pour 2004, en raison de la taille de la collectivité, il sera utile de travailler sur un budget par fonction.

- Jeunesse : c'est la seule commission qui utilise des crédits pour la formation des élus. Là encore, les recettes sont un peu longues à être perçues.
- Communication : les prévisions sont également respectées.

Monsieur CONSTANT demande à chaque Vice Président de lui faire connaître ses besoins financiers dès que possible afin de préparer le budget 2004. Il est vraisemblable que la date de vote du budget sera repoussée de 15 jours en raison des élections.

**Adopté à l'unanimité**

<b>2003/58 - Décision modificative n° 03/2003</b>
---

**Rapporteur : Daniel CONSTANT**

Cette délibération a pour objet de créer un budget annexe pour le Site Montesquieu. En effet, dans un premier temps, le budget du Site Montesquieu avait été intégré à celui de la Communauté de Communes. Mais dans la mesure où il est assujéti à la TVA, il y avait obligation réglementaire de créer un budget annexe.

Reprise dans le budget 2003 des résultats 2002 du Syndicat Mixte du site Montesquieu

**Adopté à l'unanimité**

**2003/59 - Indemnité de conseil au comptable du trésor**

**Rapporteur : Daniel CONSTANT**

Suite au décès de M.BAQUE, il est proposé au Conseil communautaire d'allouer à M. DELMONT, Receveur par intérim, l'indemnité au taux plein à compter du 06 octobre 2003 jusqu'à la fin de sa période d'exercice de ses fonctions pour la Communauté de Communes de Montesquieu.

**Adopté à l'unanimité**

**2003/60 - Modification de la liste des conseillers des communautaires et de la composition des commissions.**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal de Saint Médard d'Eyrans, Madame BERGEY, démissionnaire, est remplacée par Madame DUPUY déléguée titulaire.

Mademoiselle ETCHEBERIGARAY occupera le siège de suppléante en remplacement de Madame DUPUY.

D'autre part, Monsieur FAUGERE délégué suppléant de St Médard d'Eyrans remplacera Monsieur PAILHASSAR délégué titulaire au sein des commissions dans lesquelles il siège .

**Adopté à l'unanimité**

**2003-61- Adhésion au dispositif de titres restaurant**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

En raison de la délocalisation du personnel communautaire, il paraît opportun de proposer des titres restaurant en substitution du système actuel. Ceci permettra plus de souplesse aux agents appelés à se déplacer.

La valeur faciale des tickets est fixée à 7,50 €, dont 4,50 € de participation (soit 60 %) de la Communauté de Communes.

**Adopté à l'unanimité**

**2003-62 - Adhésion au Comité National d'Action Sociale**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le CNAS propose des prestations sociales pour améliorer les conditions de vie des personnels et de leur famille .

Il est proposé la signature d'une convention à compter du 01 janvier 2004.

Il est nécessaire de désigner un représentant des élus et du personnel au CNAS : Monsieur le Président propose à Monsieur SOURROUILLE, Vice Président chargé de l'action sociale, de représenter les élus.

La représentante du personnel sera Madame BEN ALI.

**Adopté à l'unanimité**

<b>2003-63 - Adhésion à la démarche de constitution d'un Pays des Graves et des Landes de Cernès</b>
--

**Rapporteur : Bernard FATH**

Il a été proposé à plusieurs communes de rejoindre la Communauté de Communes de Montesquieu dans la constitution du Pays. Le pays des Graves et des Landes de Cernès serait constitué par les Communautés de communes de Cestas-Canéjan, de Montesquieu, du pays Paroupian et des communes de Martignas et de Saint Jean d'Ilac.

A ce jour, le canton de Podensac qui s'oriente vers la constitution d'une Communauté de Communes, n'est pas encore prêt à intégrer le Pays.

La définition du périmètre et la création d'un pays nécessitera l'élaboration d'une charte de territoire par les élus. Le pays est un espace de projet et de partenariat ; il n'a pas de maîtrise d'ouvrage.

Il permet :

- d'obtenir des aides financières dans le cadre des politiques de développement durable des collectivités territoriales et de l'Europe,
- de caractériser un territoire par son existence et par une cohésion géographique,
- de réfléchir à une action et de développer un travail dans une démarche plus volontariste.

Dans le cadre de cette intercommunalité les aides peuvent être apportées par le Département, et souvent doublées par la Région, en faveur de la politique de l'environnement, la voirie intercommunale et communautaire, les écoles, le commerce rural, le tourisme, la culture, les logements sociaux, la politique de solidarité, la jeunesse et sports, transports, etc...

Dès le premier semestre 2004, des groupes de travail pourront être constitués avec les partenaires socio-professionnels, l'éducation, la vie associative, d'où émaneront des propositions servant de base à une charte de pays. La signature de cette charte pourrait se faire en juin 2004.

Monsieur CONSTANT demande si les syndicats sont considérés comme des instances intercommunales.

Monsieur FATH répond que non.

Monsieur THERON s'interroge sur la cohérence du territoire. Il souhaite savoir pourquoi avoir choisi les Landes de Cernès plutôt que le canton de Podensac, car il n'y voit pas de cohérence culturelle. Il souhaite ne pas précipiter la constitution de ce Pays sans ouvrir la porte au canton voisin de Podensac.

Monsieur DUFRANC souhaite effectivement que la porte reste ouverte. Il estime que l'axe de la Garonne est important.

Il souhaite que les critères retenus soient géographiques et non politiques

Monsieur FATH répond d'une part que le dossier de Pays est né lors de l'organisation du Pôle de Séjours Organisés (P.S.O.). Une étude touristique avait alors été menée. En 1999, la politique de P.S.O. a été abandonnée et intégrée dans les Contrats de Développement Durable.

Il a fallu attendre un état de maturité qui n'est pas encore atteint partout, puisque le canton de Podensac est en cours de constitution de son intercommunalité. De ce fait le moment serait mal choisi pour intégrer un pays.

Il rappelle que la porte reste ouverte aux cantons de Podensac et Langon, cependant les administrés du territoire ne comprendraient pas que nous renoncions à des subventions sous prétexte que les cantons voisins ne sont pas prêts.

**Adopté par 33 voix pour et 5 abstentions  
(Messieurs Dufranc, Dupart, Théron, Mesdames Billy, May)**

<b>2003/64 -Convention avec le Conseil Général de la Gironde concernant le transfert du site Montesquieu</b>
--

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La présente délibération a pour objet :

- d'une part le transfert du Centre de Ressources au 31 décembre 2004 pour 0 €. Le bâtiment est actuellement en cours d'expertise. La cession au 31 décembre 2004 est liée au fait que le contrat entre le Conseil Général et la SEM Gironde Développement prend fin à cette date.
- d'autre part la cession du foncier pour les terrains non encore commercialisés du secteur A. Le Conseil Général propose un échancier pour le règlement jusqu'en 2009. Le prix retenu est de 2.455.743, 90€ pour 45 ha 10 a 09 ca, soit un prix moyen de 5,44€/m<sup>2</sup>.

En ce qui concerne les voiries et réseaux du Site, le Conseil Général s'engage à participer pendant trois ans à l'entretien.

L'objectif est de commercialiser un maximum de terrains d'ici la première échéance, afin de diminuer d'autant le solde à régler au Conseil Général.

En 2003, il y a eu beaucoup de demandes d'implantation, et dès 2004 nous serons en mesure de commercialiser et de répondre favorablement aux investisseurs.

Monsieur THERON souhaite connaître la part en hectares des terrains équipés et non équipés.

Monsieur CLAVERIE répond que la proportion est 1/3 pour 2/3.

Monsieur THERON annonce que les Domaines ont estimé en 2003 les terrains non équipés à 2 €/m<sup>2</sup>, et demande si 5,44 € n'est pas un prix trop élevé.

Monsieur le Président répond que des négociations ont été faites avec le Conseil Général pour aboutir à ce prix et qu'il y a eu péréquation entre le prix des terrains viabilisés et non viabilisés. Il informe que le prix initial global proposé avoisinait les 4 millions d'euros, et qu'il est ramené à un peu plus de 2 millions.

Monsieur THERON souhaite connaître la part approximative de terrains qui seront commercialisés dans l'année à venir.

Monsieur le Président répond qu'il ne peut avancer de chiffre. Il précise que plusieurs investisseurs ont souhaité acquérir des terrains mais que c'était jusqu'à présent le Conseil Général qui en était propriétaire. Il affirme sa volonté de voir le Site continuer son essor.

Monsieur DUFRANC trouve normal que la Communauté de Communes se donne les moyens d'accueillir des entreprises. Cependant il observe que les demandes d'implantations ne se font pas à une cadence importante et il faudra veiller à ne pas laisser s'installer des entreprises dont l'activité ne serait pas cohérente avec la vocation du Site, uniquement pour pouvoir payer le Conseil Général suivant le calendrier prévu. Il émet des réserves sur ce point et donc s'abstiendra lors du vote.

Monsieur FATH rappelle que le Site a eu effectivement du mal à démarrer. En effet, le Site se trouvait dans une trame verte naturelle du SDAU, et en conséquence le POS se trouvait incompatible avec le SDAU.

La jurisprudence du Conseil d'Etat a évolué et a reconnu la valeur supérieure du SDAU.

Plus récemment un protocole d'accord a été signé entre les viticulteurs et les élus. Après cette image détériorée il est nécessaire de reconquérir la confiance. Les perspectives sont intéressantes.

Le Site doit s'orienter vers les transferts de technologie, la biotechnologie, les entreprises innovantes.

Monsieur CLAVERIE souhaite préciser trois points :

- il y a consensus des Vice Présidents chargés du développement économique sur la politique de développement dans les différentes zones d'activités. Il y a des difficultés d'implantation des entreprises du fait des contraintes du POS actuel de Martillac, qui va être revu dans le cadre du PLU. Des implantations d'entreprises ont eu lieu ces dernières années et d'autres sont prévues.
- un certain nombre de terrains disponibles ne seront peut être pas vendus d'ici 2007. Ce qui empêchait jusqu'alors leur commercialisation, c'était un règlement particulièrement sévère et un POS très réduit, d'où un manque de compétitivité avec d'autres zones.
- depuis 1999, d'autres entreprises se sont implantées sur le Site, et la TP qui est perçue représente le tiers de ce que perçoit Martillac.

**Adopté par 33 voix pour et 5 abstentions  
(Messieurs Dufranc, Dupart, Théron, Mesdames Billy, May)**

## 2003/65 - Participation au projet Ampélopolis

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le projet AMPELOPOLIS est un parc à thème sur la vigne et le vin, situé sur la partie B du Site Montesquieu. Ce projet est porté par une association, et une étude est actuellement en cours.

L'adhésion de la Communauté de Communes à l'association Bordeaux Ampélopolis (2004 : cotisation 150 €) permettra d'être associé à la réflexion sur ce projet. L'association sollicite une subvention de 15 000 € afin de participer au financement de la deuxième phase de l'étude de faisabilité.

Le projet est incontestablement d'intérêt communautaire. Cependant il conviendra d'être présent dans cette étude afin de veiller à l'aménagement des infrastructures routières et éviter les possibles nuisances dues à l'augmentation de la circulation sur les voies qui traversent nos villages.

Monsieur CLAVERIE fait part de l'inquiétude des Martillacais, préoccupés par la qualité et la préservation de l'environnement, notamment en raison du flux de véhicules drainé par ce projet.

Monsieur GOUVERNEUR estime que 40 % de financements publics est un taux important et s'inquiète du gigantisme du projet.

Monsieur DUFRANC comprend l'inquiétude de ses collègues, mais confirme l'intérêt d'être au cœur du projet. Il s'agit là d'un fantastique gisement de développement économique.

Notre territoire bénéficie de deux atouts majeurs :

- être un espace situé à 15 minutes de l'agglomération bordelaise,
- être un espace préservé.

**Adopté par 36 voix pour et  
deux abstentions (Messieurs Benesse & Gouverneur)**

## 2003/66 - Adhésion à l'association Gironde-Initiative

**Rapporteur : Bernard DARRIET**

L'association est une plateforme qui aide les très petites entreprises en leur consentant des prêts d'honneur. La création d'un partenariat entre cette association et la Communauté de Communes permettrait d'être une antenne pour l'instruction des dossiers des très petites entreprises désireuses de s'installer sur notre territoire (forte demande).

**Adopté à l'unanimité**

**2003/67 -Adhésion au B.R.A. agence de développement économique de Bordeaux Gironde**

**Rapporteur : Bernard DARRIET**

Le B.R.A est mandaté par les pouvoirs publics pour être l'interlocuteur des investisseurs. Il bénéficie du soutien économique de l'Etat et de l'Union Européenne.

L'adhésion à cette agence de développement économique de Bordeaux-Gironde permettra en particulier de présenter le territoire de la Communauté de Communes aux principaux investisseurs français et étrangers. La cotisation annuelle est de 162 €.

Monsieur DUFRANC estime qu'il s'agit d'une excellente initiative. Cela devrait être profitable au développement économique du territoire, notamment en le faisant connaître aux investisseurs étrangers.

Monsieur FATH confirme que l'action du B.R.A. a permis en 2003 de contacter 125 investisseurs et d'implanter, en Gironde, 16 entreprises créant 482 emplois avec 38 M€ d'investissement.

Une réunion devra être prévue entre les représentants du B.R.A et les élus de la Communauté de Communes.

**Adopté à l'unanimité**

**2003/69 - Commission d'appel d'offres - collecte et traitement des déchets verts et des déchets encombrants**

**Rapporteur : Jean André LEMIRE**

Suite au lancement du marché, quatre entreprises ont répondu. Lors de l'ouverture des plis, un candidat ne présentait pas les documents nécessaires à l'ouverture du pli.

La commission d'appel d'offres a retenu l'offre de la société ONYX Aquitaine pour un montant de 134 150,00 € H.T conformément à un bordereau des prix unitaires. Le coût variera en fonction des collectes effectuées et des tonnages traités conformément au marché.

Monsieur LEMIRE précise que ce marché est moins onéreux qu'en 2003.

Monsieur le Président ajoute qu'en raison de l'ouverture de la seconde déchetterie, des économies devraient encore être réalisées.

**Adopté à l'unanimité**

**2003/70 - Contrat programme durée avec Eco Emballages - avenant n° 2 -  
signature - autorisation**

**Rapporteur : Jean André LEMIRE**

L'avenant proposé a pour objet de préciser que ce service n'est pas assujéti à la TVA.

D'autre part, il sera également précisé que la montée en puissance progressive de la collecte sélective en porte à porte s'effectuera en 2004 pour atteindre les objectifs fixés dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2005.

**Adopté à l'unanimité**

**2003/71 - Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets**

**Rapporteur : Jean André LEMIRE**

Il est demandé au Conseil d'acter le principe d'engager une réflexion sur les modalités de recouvrement d'une redevance spéciale de la collecte et du traitement des déchets artisanaux, commerces et services.

**Adopté à l'unanimité**

**Questions diverses**

**Versements de la C.A.F.** : la totalité des sommes versées aux communes a été mandatée par la C.A.F. A ce jour, la Trésorerie n'a pas encore perçu ces fonds. Cependant, un tableau de répartition par commune a été remis à la Trésorerie, qui procédera au reversement dès les fonds reçus. Monsieur le Président donne lecture des sommes rétrocédées aux communes.

**Monsieur SOURROUILLE** souhaite intervenir :

- d'une part sur la Mission Locale : l'antenne devrait entrer en fonction en janvier 2004. Un diagnostic effectué montre une augmentation de jeunes chômeurs.
- d'autre part sur le Pôle Emploi Communautaire qui est maintenant opérationnel depuis six mois, et dont la charge de travail est conséquente. Il a proposé à la commission, qui l'a validé, la création d'un poste administratif à temps complet dès janvier. Dans un premier temps, il s'agira d'un contrat de six mois, dont la pérennisation sera proposée au Conseil.

Monsieur le Président informe ses collègues qu'un bilan de l'action du Pôle Emploi Communautaire vient d'être fait, et montre que 60 % des demandeurs d'emploi ont trouvé un emploi. Les 40 % sont toujours suivis par les services. Ces chiffres nous incitent à poursuivre dans cette voie.

Monsieur le Président remercie les élus de leur participation aux commissions et du travail énorme qui y est accompli.

La séance est levée à 22 h 30.

